PLANIFICATION & EcoQuartiers

Réunion du 08/11/2011 à Annecy

> Guy MARCHAND Référent ECOquartier DREAL Rhône-Alpes

ATELIERS ECOquartier de l'idée au projet...

Trois lois complémentaires...

Loi sur l'intercommunalité loi Chevénement

Loi aménagement développement durable Loi Voynet

Lois Grenelle

PROJET DE TERRITOIRE

Charte, projet d'Aménagement et de Développement Durable

STRATEGIE et ORGANISATION TERRITORIALE

□intercommunalités

- → Aménagement de l'espace
- Développement économique

□fiscalité

CONTRACTUALISATION et FINANCEMENT

- □charte de pays
- □ Engagements des partenaires sur un programme d'actions
- □volet territorial du contrat de plan État-Région

PLANIFICATION URBANISME

□SCOT

=

Prise en compte de l'environnement Spatialisation des choix, Document prescriptif

ATELIERS ECOquartier

de l'idée au projet...

La Notion de Complémentarité

Des orientations à prendre en compte en cascade

Socle législatif et réglementaire

Lois Grenelle, notamment Code de l'Urbanisme, article L. 121.1 : préservation des grands équilibres (renouvellement urbain, utilisation économe des espaces), qualité urbaine et paysagère, mixité sociale et fonctionnelle, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique

Niveau intercommuna!

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et PLU Intercommunal

Niveau intercommunal

Programme local de l'Habitat (PLH)

Plan Déplacement Urbain (PDU) Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Niveau communal

PLU et Carte Communale

ATELIERS ECOquartier de l'idée au projet...

8 novembre 2011

Le PLAN LOCAL d'URBANISME...

Rapport de Présentation : explique les choix retenus

PADD :

- politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- habitat, transports et les déplacements, développement des communications numériques, équipement commercial, développement économique et loisirs
- objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

ATELIERS ECOquartier de l'idée au projet...

Le PLAN LOCAL d'URBANISME...

- Orientations d'Aménagement et de Programmation : aménagement, habitat, transports, déplacements
- Le règlement fixe les règles permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 121-1 :
 - l'interdiction de construire
 - les zones urbaines ou à urbaniser
 - zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger
 - les règles concernant l'implantation des constructions.



Le PLAN LOCAL d'URBANISME...

- •Planifier et maîtriser le développement de la commune
- Délimiter des zones constructibles (Habitat, économie)
- Prendre en compte les réseaux & équipements publics nécessaires au développement de chaque secteur
- Prendre en compte les risques
- Prendre en compte le patrimoine

